

Conditions d'achat des cartes-cadeaux

1. Général : Les présentes conditions, toute facture ci-jointe (« facture ») et tout document mentionné aux présentes (collectivement l'« entente ») constituent l'intégralité de l'entente entre Magasins Best Buy Ltée (« Best Buy » ou « nous ») pour la vente à l'acheteur (« l'acheteur » ou « vous »), et l'acheteur pour l'achat chez Best Buy, des cartes-cadeaux (les « cartes-cadeaux ») émises par Best Buy. L'acheteur accepte les conditions de cette entente en effectuant un achat ou en passant une commande de carte-cadeau auprès de Best Buy. Sauf dans les cas où Best Buy et l'acheteur concluent une entente écrite distincte pour l'achat de produits offrant des conditions de vente distinctes, cette entente s'appliquera. CES CONDITIONS SE LIMITENT À CELLES QUI SONT CONTENUES DANS LES PRÉSENTES. BEST BUY REJETTE ET NE SERA PAS LIÉ PAR LES AUTRES CONDITIONS, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, QU'ELLES SOIENT ORALES, ÉCRITES, ÉLECTRONIQUES OU IMPLICITES.

2. Cartes-cadeaux : Les cartes-cadeaux sont échangeables contre la marchandise vendue dans les magasins Best Buy au Canada ou en ligne sur www.bestbuy.ca. Si l'acheteur soupçonne que ses cartes-cadeaux ont été perdues ou volées, il doit communiquer immédiatement avec giftcards@bestbuycanada.ca. L'acheteur ne peut pas utiliser une carte-cadeau pour acheter une autre carte-cadeau. Les cartes-cadeaux ne peuvent pas être rechargées, revendues, échangées contre une valeur ou échangées contre de l'argent, sauf dans la mesure requise par la loi, et seront nulles si elles sont rechargées, revendues, transférées pour une valeur ou échangées contre de l'argent. Les cartes-cadeaux inutilisées ne peuvent pas être transférées. L'acheteur peut communiquer avec giftcards@bestbuycanada.ca pour obtenir de l'aide concernant l'achat, la responsabilité ou l'utilisation des cartes-cadeaux. Veuillez indiquer le numéro de commande pertinent dans le courriel.

3. Limites sur les commandes; annulation : Après avoir passé une commande, il est possible que nous vérifiions les renseignements que vous nous avez fournis en vérifiant votre mode de paiement ou votre adresse d'expédition. Notre confirmation de commande ne signifie pas que nous acceptons votre commande et ne constitue pas une confirmation d'offre d'achat. À tout moment après la réception de votre commande, nous pouvons accepter, refuser ou placer des limites de quantité ou d'autres limites sur votre commande pour n'importe quelle raison. Nous pouvons imposer ces limites par personne, par commande ou toute autre base. Si nous rejetons, limitons ou modifions votre commande de quelque façon que ce soit, nous tenterons de vous en aviser en utilisant l'adresse électronique que vous nous avez fournie. Si nous annulons une commande ou une partie d'une commande pour laquelle nous vous avons déjà facturé un montant, nous vous rembourserons le montant total de la partie annulée de la commande. Toutes les commandes sont sujettes à la disponibilité. Aucune annulation n'est autorisée, à moins que cette demande soit faite avant l'expédition.

4. Conditions de paiement : Le paiement des cartes-cadeaux achetées en vertu de la présente entente sera dû par l'acheteur selon les conditions de la facture. Les cartes-cadeaux sont payables sur place. Des frais d'intérêt seront appliqués à tous les comptes en souffrance. Best Buy accepte les paiements par transfert bancaire. À moins d'indication contraire dans la présente entente, le prix stipulé par Best Buy peut être augmenté ou diminué de tout montant d'augmentation qui aura une incidence sur le coût des cartes-cadeaux en raison de circonstances indépendantes de la volonté de Best Buy entre la date de la soumission et la date de livraison.

5. Taxes : Toutes les taxes applicables sont payables par l'acheteur. À moins d'indication contraire, le prix d'achat ne comprend pas les taxes ou frais de vente, d'utilisation, de possession, d'accise ou autres. L'acheteur est responsable du paiement de supports d'enregistrement ou d'autres taxes, prélèvements ou redevances imposés par le gouvernement ou le secteur, et tous les prélèvements pour la gérance de l'environnement, le dépôt, l'emballage et les déchets ainsi que les exigences similaires.

6. Expédition des biens : Sauf si les parties en conviennent autrement, tous les frais d'expédition et de livraison seront à la charge de l'acheteur. La livraison partielle ou la livraison en plusieurs fois seront permises, à moins que les parties en conviennent autrement. Toutes les dépenses, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de détention, les frais accessoires, les frais de déchargement, les frais de douanes, les taxes, les obligations, etc. seront à la charge de l'acheteur. Best Buy n'est pas responsable des retards de livraison ou de l'incapacité à expédier à la date d'expédition prévue.

7. Risque et titre de propriété : Best Buy sera responsable de l'expédition des cartes-cadeaux jusqu'au moment de la livraison à l'acheteur. L'acheteur assume tous les risques de perte de la carte-cadeau lors de la livraison de la carte-cadeau par Best Buy à l'adresse désignée de l'acheteur. Nonobstant la répartition du risque des pertes, la carte-cadeau demeure assujettie au droit de Best Buy de réclamer et d'arrêter la carte-cadeau en transit, et demeurera la propriété exclusive et absolue de Best Buy jusqu'à ce que l'acheteur ait payé la totalité du prix convenu de celle-ci et de toutes les autres sommes dues par l'acheteur à Best Buy, que ce soit en vertu de la présente entente ou autrement (y compris les intérêts et les coûts afférents). Nonobstant la conservation du titre de propriété, Best Buy aura le droit d'intenter une action pour le prix de la carte-cadeau dès que le paiement est dû.

8. Reprise de possession : Si le paiement des cartes-cadeaux fournies en vertu de la présente entente est en souffrance, en tout ou en partie, Best Buy peut (sans porter atteinte à tout autre droit) reprendre possession ou revendre les cartes-cadeaux, dont elle a conservé le titre, et l'acheteur donne par les présentes, de façon irrévocable, à Best Buy, à ses Agents et à ses employés, le droit et l'autorisation, sans qu'il soit nécessaire de donner un préavis, d'entrer dans tous les lieux occupés par l'acheteur pour reprendre possession des cartes-cadeaux fournies sans être en aucune façon responsable envers l'acheteur ou toute personne réclamant par son intermédiaire pour tout dommage qui pourrait être causé aux personnes concernées par les présentes, qu'il soit lié à la reprise de possession, au stockage ou à la revente des cartes-cadeaux fournies (y compris les frais juridiques entre les avocats et leurs propres clients). Aucune disposition de la présente entente ne sera interprétée comme autorisant l'acheteur à renvoyer les cartes-cadeaux fournies ou l'une d'entre elles parce qu'elles sont excédentaires pour défaut de paiement ou pour toute autre raison.

9. Sécurité : L'acheteur accorde à Best Buy une sûreté en garantie du prix d'achat en vertu de la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels (ou une loi applicable équivalente) à l'égard des cartes-cadeaux et de tous leurs ajouts et remplacements ainsi que du produit de ceux-ci, afin de garantir le paiement des cartes-cadeaux. L'acheteur signera rapidement, à la demande de Best Buy, les états financiers, les déclarations de continuation et les documents similaires et prendra toute autre mesure jugée nécessaire ou souhaitable par Best Buy afin de parfaire la sûreté de Best Buy en vertu des présentes. L'acheteur désigne par la présente un mandataire à Best Buy pour préparer, signer et déposer pour l'acheteur, au nom de l'acheteur, tous ces documents. L'acheteur accepte de prendre toutes les mesures nécessaires pour parfaire et maintenir ces droits et ce titre de propriété de Best Buy, y compris, sans s'y limiter, aviser les acheteurs subséquents (si cela est permis) du privilège de Best Buy si Best Buy le demande par écrit. L'acheteur ne doit pas épuiser le solde des cartes-cadeaux et doit les garder en bon état et les réparer jusqu'à ce que le prix d'achat ait été payé en totalité et il doit payer rapidement toutes les taxes et tous les frais liés à l'utilisation des cartes-cadeaux.

10. Renseignements financiers : Sur demande, l'acheteur fournira rapidement des états financiers exacts à Best Buy. Best Buy a le droit de vérifier les antécédents de crédit commercial de l'acheteur. L'acheteur autorise Best Buy à fournir des renseignements sur le crédit et d'autres renseignements financiers aux agences d'évaluation du crédit et à toute autre personne qui peut légalement recevoir ces renseignements, y compris nos sociétés affiliées.

11. Acceptation : L'acceptation de la carte-cadeau par l'acheteur ou par l'expéditeur/le transporteur de ce dernier au lieu d'expédition sera considérée comme une acceptation de la carte-cadeau par l'acheteur.

12. Achat commercial : Si vous faites des achats à vos fins personnelles (et non à titre de revendeur pour lequel les conditions des articles 13 et 14 de la présente entente s'appliquent plutôt), vous (i) pouvez seulement distribuer des cartes-cadeaux dans le cadre d'une prime, d'une fidélité, d'une récompense, d'une reconnaissance, ou d'un programme de cadeaux au Canada (chacun un « programme incitatif »); (ii) ne pouvez pas acheter ou distribuer plus de deux mille dollars (2 000 \$) de cartes-cadeaux à une personne en une journée; et (iii) ne pouvez pas permettre la revente ou le transfert de cartes-cadeaux pour une valeur monétaire, à moins d'une autorisation écrite contraire de la part d'un Agent autorisé de Best Buy. Les achats en gros ne sont pas permis pour les consommateurs. Best Buy se réserve le droit de vérifier votre conformité à ces conditions. Best Buy se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser les commandes ou la distribution de cartes-cadeaux à tout endroit, en tout temps, de quelque manière que ce soit et par toute personne ou entité.

Si vous souhaitez acheter et (i) distribuer plus de 2 000 \$ de cartes-cadeaux à une personne au cours d'une journée, (ii) distribuer les cartes-cadeaux pour plus qu'un programme incitatif ou (iii) revendre ou transférer d'une autre façon des cartes-cadeaux pour une valeur monétaire, veuillez communiquer avec Best Buy à l'adresse giftcards@bestbuycanada.ca. Si vous êtes autorisé à ces utilisations restreintes, vous pourriez avoir à signer une entente supplémentaire avec Best Buy.

13. Revendeurs non autorisés : Pour protéger la réputation de notre marque, nos relations avec les fournisseurs et nos engagements envers Best Buy, Best Buy ne vendra pas de produits aux revendeurs non autorisés dans le seul but de revendre des produits à tout moment. L'acheteur garantit qu'il ne mettra pas sur le marché, ne revendra pas et n'utilisera pas les cartes-cadeaux autrement que de la manière expressément autorisée par la présente entente.

14. Autres conditions pour les revendeurs : L'acheteur ne peut pas acheter de cartes-cadeaux à des fins de revente, sauf avec le consentement écrit exprès de Best Buy. Si Best Buy autorise la revente des cartes-cadeaux, les conditions suivantes s'appliquent :

(a) lorsque l'acheteur revend les cartes-cadeaux avant le transfert de titre de propriété, il les vendra en tant que mandataire de Best Buy en attendant le paiement de toutes les sommes dues à Best Buy en vertu des présentes ou de toute autre entente avec Best Buy et conservera le montant de la vente (moins la marge de profit de l'acheteur) dans un compte distinct, ne l'utilisera pas et le gardera en fiducie pour Best Buy et devra immédiatement le payer à Best Buy. Nonobstant les dispositions du présent article relatives à un tiers, l'acheteur ne vendra qu'à titre de responsable.

(b) l'acheteur et ses employés ou ses mandataires ne doivent pas modifier les cartes-cadeaux ni les emballages. L'acheteur et ses employés ou ses mandataires n'ont pas le droit de faire d'autres garanties ou promesses concernant l'utilisation des cartes-cadeaux qui ne sont pas mentionnées dans le document écrit de garantie accompagnant ces cartes-cadeaux. L'acheteur s'assurera que la distribution et la vente au détail des cartes-cadeaux sont conformes à toutes les lois et à tous les règlements applicables. Best Buy ne donne aucune garantie quant aux articles distribués sous le nom, le droit d'auteur, la marque de commerce ou la marque déposée d'un tiers qui peuvent être incorporés dans l'emballage de détail des cartes-cadeaux.

(c) toute revente ou distribution autorisée par l'acheteur à une autre entité ou à un utilisateur final doit inclure les conditions relatives aux cartes-cadeaux énoncées à l'annexe A, à moins que Best Buy ne fournisse d'autres conditions.

15. Déclarations : L'acheteur déclare et garantit à Best Buy que : (1) il est : (a) une entité commerciale valide et en règle en vertu des lois de la région de son organisation; ou (b) une entité religieuse, éducative ou autre sans but lucratif qualifiée; ou (c) un organisme gouvernemental ou un intermédiaire; (2) la présente entente est signée par un représentant dûment autorisé de l'acheteur; (3) l'acheteur se conformera à toutes les lois applicables en ce qui concerne l'achat, l'utilisation et la distribution des cartes-cadeaux et d'autres activités liées aux cartes-cadeaux, y compris les concours; et (4) les achats ne sont pas assujettis à des lois régissant les lois sur la protection du consommateur en ce qui concerne les produits achetés ou le crédit accordé à des fins personnelles, familiales ou domestiques.

16. Avis de non-responsabilité et limitation de responsabilité : SAUF INDICATION CONTRAIRE AUX PRÉSENTES, BEST BUY DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, EN CE QUI CONCERNE LES CARTES-CADEAUX, Y COMPRIS (SANS S'Y LIMITER) TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE, DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION. L'ACHETEUR ACCEPTE EXPRESSÉMENT D'ASSUMER SEUL L'ENSEMBLE DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES CARTES-CADEAUX. LES CARTES-CADEAUX SONT FOURNIES « TELLES QUELLES » ET « TELLES QUE DISPONIBLES ». AUCUN CONSEIL OU RENSEIGNEMENT, OBTENU ORALEMENT OU PAR ÉCRIT PAR L'ACHETEUR AUPRÈS DE BEST BUY, NE POURRA CONSTITUER UNE GARANTIE NON EXPRESSÉMENT INDIQUÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTANT PAS D'EXCLURE CERTAINES GARANTIES, IL EST POSSIBLE QUE CERTAINES DES LIMITATIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS.

L'ACHETEUR RECONNAÎT QUE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, BEST BUY NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS, DE REVENUS OU DE CLIENTÈLE, LA PERTE D'OCCASIONS D'AFFAIRES, LA PERTE D'INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX OU TOUT AUTRE DOMMAGE ATTRIBUABLE À L'UTILISATION PAR L'ACHETEUR DES CARTES-CADEAUX ACHETÉES EN VERTU DES PRÉSENTES, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, QU'IL S'AGISSE D'UNE VIOLATION DE GARANTIE, D'UNE VIOLATION DE CONTRAT, D'UNE RÉPUDIATION DE CONTRAT, D'UNE RÉSILIATION, D'UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

L'ACHETEUR EXONÈRE BEST BUY, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET SES SOCIÉTÉS MÈRES DE TOUTE PERTE, RESPONSABILITÉ OU DOMMAGE RÉSULTANT DE TOUTE RÉCLAMATION RELATIVE AUX CARTES-CADEAUX. SI UN TRIBUNAL COMPÉTENT JUGE QUE BEST BUY EST RESPONSABLE DES DOMMAGES, CES DERNIERS SE LIMITERONT À UN MONTANT ÉGAL AU MONTANT TOTAL QUE BEST BUY A FACTURÉ À L'ACHETEUR POUR LES CARTES-CADEAUX. Best Buy ne sera pas responsable des retards de livraison des cartes-cadeaux en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, les cas de force majeure, les opérations militaires, les événements catastrophiques directement liés à une activité terroriste, les urgences nationales, les incendies, les inondations, la non-disponibilité des produits, les retards des transporteurs, les interruptions de travail ou les actes ou lois de tout gouvernement ou organisme. Les dates d'expédition et d'achèvement fournies par Best Buy sont des estimations seulement.

17. Indemnisation : L'acheteur accepte d'indemniser, de défendre et d'exonérer Best Buy (et ses sociétés affiliées, ses sociétés mères et leurs dirigeants, administrateurs, employés et mandataires respectifs) contre toute perte, tout coût, toute obligation, toute responsabilité, tout dommage, actions, poursuites, réclamations, demandes, privilèges, charges, titres d'intérêt, règlements, jugements et autres frais (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de défense, de règlement et les frais juridiques raisonnables) découlant de : (i) manquement à la présente entente; (ii) manquement aux lois, règlements ou ordonnances applicables; ou (iii) négligence grave ou faute intentionnelle relative à son exécution en vertu de la présente entente.

18. Durée : La présente entente entre en vigueur à la date de la commande et demeure en vigueur à moins qu'elle ne soit résiliée conformément aux dispositions de la présente entente.

19. Cessation d'emploi : Si l'acheteur omet d'effectuer un paiement à Best Buy à l'échéance, Best Buy peut immédiatement résilier l'entente en avisant l'acheteur. La présente entente prendra également fin immédiatement en cas d'insolvabilité, de faillite ou de mise sous séquestre de l'acheteur. La résiliation de la présente entente s'ajoute à tous les autres droits que Best Buy peut avoir en cas de violation. De plus, la présente entente peut être résiliée par Best Buy ou l'acheteur, pour n'importe quelle raison, avec ou sans motif, sur préavis écrit de trente (30) jours. Toute obligation de paiement et d'indemnisation en vertu des présentes, ainsi que toute autre disposition qui, de façon expresse ou par sa nature, survit à la résiliation ou à l'expiration, demeurent en vigueur malgré cette résiliation. Les obligations de Best Buy en vertu des présentes prendront fin immédiatement et tous les frais dus à Best Buy seront dus et payables immédiatement si l'acheteur effectue une cession au profit des créanciers, ou une requête volontaire ou involontaire est déposée par ou contre l'acheteur en vertu de toute loi ayant pour objet l'évaluation d'une faillite ou la réorganisation de l'acheteur. En cas de défaut de paiement, Best Buy peut exiger le paiement immédiat de la totalité du solde impayé. Si l'acheteur est en défaut de paiement, l'acheteur sera responsable de nos frais de recouvrement, y compris les frais judiciaires et les frais juridiques raisonnables d'avocat, dans la mesure permise par la loi applicable.

20. Marques de commerce et marques déposées : Les logos Best Buy et les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs et sont la propriété de Best Buy, sous licence ou, au besoin, utilisés avec la permission de Best Buy. Ils ne peuvent être reproduits, copiés, modifiés ou manipulés de quelque façon que ce soit sans l'approbation expresse et écrite du propriétaire de la marque de commerce. L'acheteur ne doit en aucun cas modifier une marque de commerce ou une marque déposée de Best Buy ou autre sur les cartes-cadeaux vendues à l'acheteur. L'acheteur n'a aucune autorité pour utiliser ces marques de commerce ou marques déposées sur la papeterie, la publicité ou les présentoirs, ou dans le nom de son entreprise ou de toute autre façon que ce soit, à moins d'avoir obtenu l'approbation écrite de Best Buy avant cette utilisation, à condition que ladite utilisation soit approuvée, et ne doit en aucun cas donner droit à ces marques de commerce ou marques déposées à l'acheteur, à l'exception d'une licence révocable d'utilisation tant que Best Buy ne l'a pas révoqué. L'acheteur ne doit en aucun cas utiliser ces marques de commerce ou marques déposées après la résiliation de la présente entente. L'acheteur ne doit pas apposer de marque de commerce ou de marque déposée sur les cartes-cadeaux ou toute autre marchandise fournie à l'acheteur et ne doit pas modifier ou altérer les cartes-cadeaux sans l'approbation préalable écrite de Best Buy.

21. Concours et promotions : Si vous distribuez des cartes-cadeaux dans le cadre d'un concours, d'une promotion, d'un tirage ou d'une activité similaire (« concours »), vous devez vous conformer aux exigences applicables de la Loi sur la concurrence du Canada, du Code criminel, de la législation sur la protection du consommateur, des lois sur les jeux et les billets de loterie, et de toute autre loi applicable. Les règles de votre concours doivent être clairement présentées à la clientèle et doivent exclure toute association ou affiliation avec Magasins Best Buy Ltée et ses sociétés affiliées. Toutes les communications relatives au concours doivent comprendre les éléments suivants : « Le concours n'est en aucune façon commandité, soutenu, administré par, ou associé à Magasins Best Buy Ltée ou ses entités liées. »

22. Confidentialité : Les « renseignements confidentiels » comprennent, sans s'y limiter, (i) les renseignements suivants au sujet de tout client : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, numéro de carte de crédit; numéro de permis de conduire, numéro d'assurance sociale, date de naissance, données démographiques, activités transactionnelles; contenu numérique; activité sur le site Web; activité en magasin (collectivement, « renseignements sur le client »); (ii) tout renseignement fourni en vertu des présentes concernant les marques de commerce, les liens et les promotions de Best Buy; (iii) les plans d'affaires, les processus et les données; (iv) les produits et promotions planifiés et futurs; et (v) tout renseignement désigné comme étant confidentiel. L'acheteur s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles de Best Buy à un tiers, que ce soit directement ou indirectement, sans le consentement écrit exprès de Best Buy, à condition que l'acheteur puisse les divulguer à ses employés et mandataires dans la mesure où cela est nécessaire pour exécuter ses obligations en vertu des présentes. L'acheteur doit protéger les renseignements confidentiels de Best Buy avec un niveau de précaution égal à celui utilisé pour protéger ses propres renseignements confidentiels, mais en aucun cas inférieur à une précaution normale. Les renseignements confidentiels ne comprennent pas les renseignements que : (i) l'acheteur peut établir qu'il les connaissait; (ii) ils ont été obtenus légalement de la part d'un tiers, sans obligation de confidentialité; (iii) ils ont été conçus de manière indépendante par l'acheteur sans se fier aux renseignements confidentiels de Best Buy; (iv) ils sont ou deviennent publics sans acte illégal de la part de l'acheteur; ou (v) ils doivent être divulgués conformément aux exigences légales ou réglementaires applicables. L'acheteur accepte de préserver la confidentialité des renseignements confidentiels de Best Buy pendant une période de deux ans après la date de divulgation.

23. Législation applicable : La présente entente sera régie par les lois en vigueur dans la province de la Colombie-Britannique et par les lois fédérales applicables aux présentes. Les parties consentent à la juridiction exclusive des tribunaux de la Colombie-Britannique qui siègent à Vancouver, en Colombie-Britannique. Le présent article ne pourra être interprété de manière à restreindre l'accès d'une partie à une injonction ni à aucun autre recours en injonction mandataire dans un autre territoire ni de manière à nuire aux droits d'une partie de faire exécuter un jugement ou une décision à l'extérieur de la province de la Colombie-Britannique, incluant le droit de déposer et de faire appliquer un jugement ou une décision dans un autre territoire. L'application de la Convention relative au contrat de vente internationale de marchandises des Nations Unies est expressément exclue.

24. Confidentialité : Tous les renseignements personnels fournis par l'acheteur à Best Buy seront régis par la politique de confidentialité de Best Buy dont le texte complet peut être consulté à l'adresse www.bestbuy.ca. Notre politique de confidentialité peut changer de temps en temps sans préavis pour vous ou toute autre personne. En acceptant ces conditions, vous consentez à ce que nous recueillions, utilisions et partageons vos renseignements personnels conformément à la politique de confidentialité dans sa version actuelle.

25. Aucun lien : Aucune disposition de la présente entente ne sera interprétée comme créant ou établissant un partenariat, une coentreprise, une franchise ou un contrat d'embauche entre les parties.

ANNEXE A

Les conditions de la carte-cadeau doivent être incluses lors de la distribution ou de la revente autorisée par l'acheteur à l'utilisateur final :

« Valables dans les magasins Best Buy au Canada et en ligne sur BestBuy.ca. Aucune date d'expiration. La carte-cadeau ne peut pas être échangée contre de l'argent comptant. La carte-cadeau ne peut pas être échangée contre certains produits. Dans le cas d'une carte-cadeau perdue, volée ou endommagée, il faut présenter une preuve d'achat valable pour en rétablir le solde. On ne peut pas utiliser la carte-cadeau pour payer une carte de crédit Best Buy. On peut vérifier le solde de la carte-cadeau en ligne sur BestBuy.ca ou en composant le 1-866-787-7991. Les conditions s'appliquent et peuvent être modifiées sans préavis. Toutes les conditions sont en vigueur, sauf dans les endroits où la loi les interdit. Cette carte-cadeau est émise par les Magasins Best Buy Ltée.* »

Si l'acheteur organise, gère ou fait la promotion d'un concours et que les cartes-cadeaux sont un prix, les conditions suivantes doivent également être incluses :

« Le concours n'est en aucune façon commandité, soutenu, administré par, ou associé à Magasins Best Buy Ltée ou ses entités liées. »